

Réunion du 28 septembre 2020

Objet : avenant n°2 à la convention de délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la commercialisation du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2018 approuvant le principe du recours à une délégation de service public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 22 octobre 2018 invitant le Président du Comité Syndical à engager une négociation avec Orange, SFR Collectivités, Altitude Infrastructures/Uranie et Axione/Bouygues Energie & Services/FIDEPPP 2/Mirova SP5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres des candidats ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du 5 avril 2019 exposant les motifs du choix du délégataire proposé et les caractéristiques des services que doit assurer le délégataire ;

Vu le projet de contrat portant délégation de service public et ses annexes ;

Vu la délibération 2019-018 du 5 avril portant sur le choix et l'attribution du délégataire de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

Vu la signature du contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-033 du 16 octobre 2019 portant sur l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public en date du 30 décembre 2019

Vu la publication au JOUE et au BOAMP le 12 juillet 2018 ;

Considérant la nécessité de procéder à la signature d'un avenant n°2 tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 28 septembre 2020 à l'Hôtel du Département à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à la signature de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public relative à la construction, l'exploitation et à la commercialisation du réseau Très Haut Débit du syndicat Mixte Eure Normandie Numérique ;
- D'autoriser Monsieur le Président du syndicat à signer ledit avenant n°2.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 29
- Collège Conseil Départemental : 21
- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Evreux, le 28 septembre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric Duché